



## RPT : Rassemblement Pour la Transition écologique et solidaire

Mr le Préfet de la Région Sud,  
Mr le Préfet du Var,  
Mr le Préfet des Bouches-du-Rhône  
En copie : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire,  
Ministre de l'Intérieur, Commission Nationale du Débat Public.

Saint-Cyr-sur-Mer, le 7 février 2020

### **Objet : Demande d'Autorisation Environnementale soumise par la Société La Ciotat Shipyards en vue de la création d'une plate-forme de réparation navale pour méga-yachts sur les chantiers navals de La-Ciotat**

Monsieur le Préfet :

D'ici quelques jours Monsieur Alain CHOPIN, Commissaire Enquêteur désigné par les Tribunaux Administratifs de Marseille et de Toulon, devrait vous remettre son Rapport concernant l'Enquête Publique que vous avez mise en place le 20 novembre 2019 et qui s'est tenue du 11 décembre 2019 au 15 janvier 2020, à propos du projet de la Société La Ciotat Shipyards cité en objet.

Ayant participé, à titre associatif, à cette Enquête Publique, j'ai pu constater que jusqu'au 11 janvier 2020 (soit **1 mois** après l'ouverture au public de la consultation), très peu de gens semblaient informés de l'existence du projet, ce que confirme le nombre très réduit de contributions dématérialisées enregistrées : **8 réponses !** Ayant eu l'occasion de participer sur le marché dominical de Saint-Cyr-sur-Mer, le 12 janvier à une tentative pour rendre les gens attentifs à l'existence d'une l'Enquête Publique, j'ai pu entendre des gens venus faire leurs courses depuis La Ciotat s'exclamer : « C'est fou qu'il faille venir faire ses courses à Saint-Cyr pour apprendre ce qui se trame chez nous ! » Ce préambule a pour unique objet d'illustrer, afin de vous y rendre plus attentif, **l'extrême déficit démocratique** qui a entouré ce projet.

Nous pensons qu'il est indispensable qu'un véritable débat puisse avoir lieu afin que, au moins les populations concernées (Baies de La Ciotat et des Lecques) puissent s'exprimer et participer à une décision finale qui visera à **privilégier ou non l'hypothétique création de quelques centaines d'emploi par rapport à la contribution certaine à la destruction de la biodiversité dans l'une des plus belles baies du Monde.**

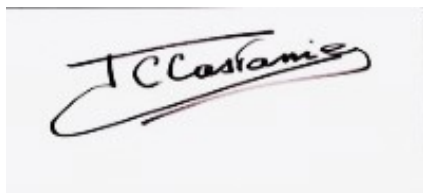
Page 1/2

Compte tenu des enjeux et de l'importance des sommes d'argent en cause (plus de 80 millions d'euros, dont au moins la moitié d'argent public), il aurait été conforme à la Loi **au moins d'informer** la Commission Nationale du Débat Public, à défaut de la saisir. Ceci n'a pas été fait et cela nous paraît un **grave** vice de procédure.

Nous vous demandons instamment de sursoir à l'autorisation de ce projet afin de permettre la tenue d'un **véritable débat public démocratique**, digne de ce nom et conforme à la Loi afin d'éviter de voir la répétition d'un scénario navrant auquel il nous a été donné d'assister, impuissants, à Notre-Dame-des-Landes ou encore au barrage de Sivens.

Nous sommes bien persuadés que le respect de la Loi et la protection de l'Ordre public sauront guider votre décision.

Dans cette attente, veuillez croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de nos respectueuses salutations citoyennes.

A handwritten signature in black ink, reading "J.C. Castanier", enclosed in a simple black oval scribble.

Jean-Claude CASTANIER

Président du RPT

Page 2/2